

Conseil communal de Jalhay du 26 avril 2021

10 points ont été abordés lors de cette séance publique en la salle de l'Union à Herbiester.

Malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil communal a tout d'abord approuvé l'arrêt du compte communal de l'exercice 2020, le bilan et le compte de résultats.

Le boni au service ordinaire (traitant les frais de fonctionnement de la commune) au global (exercice propre + exercices des années précédentes) et après prélèvement de 597.348 € pour financer le service extraordinaire, s'élève à 1.116.739 €.

Le boni à l'exercice extraordinaire (concernant les grands investissements) se montera à environ 40.000 € après financement du déficit de ± 1.147.000 € par un emprunt (dépenses : ± 4.421.000 € et recettes : ± 3.274.000 €). Le ratio d'endettement de la commune est égal à 1,9 (toute valeur supérieure à 1 témoigne d'une bonne capacité de contracter des emprunts par notre commune).

Nous notons une augmentation des rentrées des additionnels (IPP et précompte immobilier) de 570.000 € et une diminution des ventes de bois de 336.000 € par rapport à 2019 ; ne nous réjouissons pas trop vite en espérant une diminution des taxes dans notre commune : cette différence de 234.000 € servira entre autres à payer l'augmentation des frais du personnel...

Les coûts liés à la pandémie (petit matériel contre le COVID) équivalent à 52.897 € dont 40.170 € subsidiés.

Le Conseil communal a ensuite pris connaissance du rapport d'activités 2020 de la Commission locale pour l'énergie du C.P.A.S. Ce document mentionne notamment le nombre de fois (11) où le CPAS a reçu des avis de la part du gestionnaire de réseau RESA concernant des personnes en défaut de paiement. Aucune coupure de compteur à budget n'a été néanmoins réalisée.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé le marché public de travaux relatif à la transformation de l'école de Sart (montant : 1.447.872,13 € TVAC). Les travaux commandés en 2014 à la société Sogepar tombée en faillite en 2017 pourront enfin être achevés, du moins espérons-le...
- approuvé le cahier des charges et l'arrêt des conditions relatifs à la mise en occupation, à titre précaire (2 ans, renouvelables), d'une parcelle communale à pâturer située à Jalhay, au lieu-dit « Wihonfagne » (2ème division, section B, n° 2693S).
- procédé à la désignation d'un nouveau membre (Vincent Swartenbrouckx) à la Commission locale de développement rural (CLDR) après avoir pris acte de la démission de 2 membres (Bénédicte Horward et Vinciane Diffels).
- approuvé la modification du règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales. Les montants des rappels sont à présent de 5 cents par jour de retard et par livre ; ils seront dorénavant de 2 euros au 1er rappel, 3 euros au 2ème rappel et 4 euros au 3^{ème} rappel. L'inscription sera gratuite pour les moins de 18 ans.
- approuvé les tarifs de la saison 2021 – 2022 relatifs à la location des infrastructures communales (il n'y aura pas d'augmentation).

Le Conseil communal a pris connaissance de l'interpellation citoyenne de Jean Pirnay. Ce dernier a sollicité la Commune pour savoir si elle souhaitait adhérer au projet « alliance de la consigne » relative aux canettes de boisson. La réponse du bourgmestre a été positive.

On peut espérer dès lors que la quantité de canettes dans la nature va probablement diminuer et que les animaux n'ingurgiteront plus ainsi des morceaux de canettes déchiquetées lors des fauchages.

Dans les divers, nous apprenons :

- via une question du groupe Choisir Ensemble, qu'une réunion aura lieu le 5 mai avec Bpost. Celle-ci traitera de l'installation du container de la poste pendant 2 ans sur la place du Marché lors des travaux de rénovation de la Maison communale de Sart et de la future convention relative au distributeur de billets à Jalhay.
- au travers d'une interrogation du groupe Oser, que la Commune a refusé de participer au frais de remplacement de la chaudière à la salle La Grange, appartenant à notre Commune, mais sous contrat de bail emphytéotique avec la jeunesse de Sart. Cette chaudière peut selon le bourgmestre tenir encore quelques années et un réseau de chaleur fonctionnant avec des plaquettes de bois (réalisées avec les déchets issus de nos forêts) alimentera plusieurs bâtiments dont cette salle dans quelques années. Pour information, la Jeunesse a été aidée récemment, notamment par l'asphaltage autour de la salle (montant : 15000 €).

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC